

DISPOSITIF SOLIDARITÉ

ÉTUDIANTS DE THOUARS

La municipalité souhaite favoriser l'accès aux études avec le DSET. Ce dispositif a pour but d'aider financièrement les étudiants résidant à Thouars en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année d'études après le baccalauréat.



Les conditions :

- Être âgé de 25 ans au plus le 31 décembre 2018
- Être inscrit en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année post bac en 2018/2019 (Bac général ou professionnel)
- Avoir le statut d'étudiant et posséder la carte étudiant
- Avoir sa résidence principale à Thouars depuis au moins deux ans (parents de l'étudiant)
- Ne pas dépasser un plafond de ressources familiales
- 2 aides DSET possibles maximum par étudiant pour l'ensemble de son cursus.

Pour plus d'informations :

CCAS de Thouars - 3 rue Drouyneau de Brie - 79100 Thouars -
Tél. : 05.49.66.55.35 - Fax : 05.49.96.07.17 - Courriel : ccas@ville-thouars.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h